

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2024_C_217
ADMISSION EN NON-VALEUR

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE SEIZE DÉCEMBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Patrice SELLY**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **10/12/2024**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
32	10	6	42

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean Stéphane SOUPRAMANIEN, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean Claude FENELON, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Valentine SERRANO, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Bertrand PICARD

ETAIENT ABSENTS :

Madame Sabrina DIJOUX, Madame Primilla CEVAMY, Madame Michèle MARIAYE, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Daniel GONTHIER

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Joé BEDIER donne procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Mario MOREAU donne procuration à Monsieur Patrice SELLY, Madame Anne CANAGUY donne procuration à Monsieur Bertrand PICARD, Madame Catherine Anne PAYET donne procuration à Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Gilles NAZE donne procuration à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Monsieur Moussa SAÏD donne procuration à Monsieur Laurent PAPAYA, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE donne procuration à Monsieur Jean Claude FENELON, Madame Marie Lise CHANE TO donne procuration à Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Madame Lorraine MERGY donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Monsieur Dominique PANAMBALOM

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrice BOULEVART qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2024_C_217

ADMISSION EN NON-VALEUR

Cette dépense sera mandatée sur l'exercice 2024 au budget annexe 16300 « Budget principal » au chapitre 65 compte 6541 « Admissions en non-valeur ».

- **Vu** l'article L1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au cadre juridique du recouvrement des produits locaux,

Considérant que

- le comptable public du Service Gestion Comptable (SGC) de Saint-André n'a pas pu recouvrer les titres de recettes reportés dans les annexes jointes au rapport, en raison des motifs énoncés,
- la demande du comptable public du SGC de Saint-André du 26 juillet 2024 portant sur l'admission en non-valeur de ces recettes (Liste n° 141410213 portant sur un montant de 42 178.26 €),
- les crédits inscrits au chapitre 65 compte 6541 « Admissions en non-valeur » du budget supplémentaire du budget principal de la Cirest pour 2024,

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 27 « Pour », 15 « abstentions »

- **DE RECONNAÎTRE** les recettes de la liste jointe en annexe non recouvrées à ce jour en pertes sur créances irrécouvrables,
- **D'ADMETTRE** ces recettes en non-valeur pour un montant de 42 178.26 €,
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance
Monsieur Patrice BOULEVART

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Patrice SELLY